

Ce document est destiné aux infirmières auxiliaires des CHSLD en bris de service, lorsque **toutes** les alternatives possibles ont été explorées pour assurer une présence infirmière dans l'établissement. En l'absence d'infirmière dans le milieu, une infirmière répondante d'un autre CHSLD est disponible par téléphone/tablette électronique ou en présence (délai de déplacement inférieur à 30 minutes) pour assurer la sécurité et la continuité des soins dans le milieu découvert.

L'infirmière auxiliaire doit contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournir des soins palliatifs (article 37p du Code des professions).

En tout temps, l'infirmière auxiliaire utilise son **jugement professionnel** pour recueillir des données, observer les manifestations cliniques objectives et subjectives, et relier ses observations à l'état de la personne et aux pathologies. Elle analyse ainsi l'information afin de contribuer, avec les autres membres de l'équipe interdisciplinaire, à évaluer l'état de santé de la personne et à réaliser le plan de soins.

L'infirmière auxiliaire se doit d'intervenir en situation d'urgence et a l'entière responsabilité professionnelle pour l'ensemble des activités qu'elle est légalement habilitée à exercer.

Rôles spécifiques de l'infirmière auxiliaire lors de situation exceptionnelle :

1. Contacter l'infirmière répondante dès qu'une situation urgente se présente ou lorsque les limites de son champ d'exercice sont atteintes. Compléter le formulaire CLI-60439 *Collecte de données de l'infirmière auxiliaire – CHSLD – Situation exceptionnelle*.
2. Se conformer aux directives du plan thérapeutique infirmier (PTI) ou aux directives de l'infirmière répondante.
3. Assurer la continuité des soins en émettant un rapport à l'infirmière du quart suivant.

Situations qui nécessitent la prise de contact avec l'infirmière répondante :

- Lorsqu'un usager présente un changement dans sa condition clinique (ex. : malaise inhabituel, difficulté respiratoire, etc.)
- Lorsqu'un malaise habituel s'accompagne d'autres signes cliniques
- Lorsqu'une évaluation est requise par la situation (ex. : chute, nouvelle douleur, etc.)
- Lorsqu'une situation urgente survient (ex. : DRS de novo, agressivité physique, arrêt cardio-respiratoire, etc.)
- Lorsque la limite de son champ d'exercice est atteinte dans la situation (ex. : initier une ordonnance collective)
- Lorsqu'un PRN doit être administré (nouvelle condition clinique ou ajout de symptômes ou délai d'au moins 14 jours depuis la dernière administration (voir RS-6014)
- Lorsque l'infirmière répondante demande un suivi de la situation
- Lorsqu'elle a un doute sur une situation clinique (besoin de soutien)

Rôles de l'infirmière auxiliaire en situation exceptionnelle - CHSLD

Collecte de données avant de procéder au contact avec l'infirmière répondante :

- Identification de l'usager et numéro de dossier
- Raison de l'appel
- Description de la situation
- Informations recueillies auprès de l'usager, selon la situation et selon le jugement:
 - Déterminer l'état de conscience de l'usager
 - Contrôler les signes neurologiques
 - Signes vitaux (TA, pouls, saturation, respiration (fréquence/amplitude), température)
 - Glycémie capillaire (au besoin)
 - Coloration
 - Si douleur ou symptôme(s) (PQRSTU, 1 à 10)
- Allergies
- Niveau de soins et RCR
- Diagnostics et antécédents médicaux
- Liste des médicaments et FADM
- Médicaments administrés ou traitements reçus (durant le quart ou le quart précédent)
- Dossier de l'usager, incluant le PTI

Interventions et conduite suite à la consultation avec l'infirmière répondante :

- Poursuivre selon les directives cliniques de l'infirmière répondante
- Documenter les outils cliniques associés

L'infirmière auxiliaire doit s'assurer de compléter la note d'observation (avec mention du contact avec l'infirmière répondante) et les interventions posées. Elle doit communiquer **toutes** les informations pertinentes à l'infirmière répondante ou à l'infirmière du quart suivant selon le cas.

Procédures de gestion : Contacter le gestionnaire de garde pour les situations suivantes :

1. Manque de personnel
2. Accident de travail
3. Problème avec le bâtiment (alarmes, problème électricité/ventilation/chauffage, incendie, etc.)
4. Exposition au sang et aux liquides biologiques : <https://intranet.ciassmo.rtss.qc.ca/fr/nouvelle/vous-avez-subi-une-exposition-accidentelle-au-sang-ou-aux-liquides-biologiques-quoi-faire>

Outils à consulter : - <https://intranet.ciassmo.rtss.qc.ca/fr/page/ma-pratique-en-soins-infirmiers> (Onglet « CHSLD - Situation exceptionnelle)
- Le cartable disponible dans le CHSLD

Références : OIIAQ (2021) Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire, 35 p.			
Direction émettrice :	Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	Entrée en vigueur :	2021-07-23
AMC-DSIEU-6095 (2021-07)		Révision :	